

<https://enseignants.se-unsa.org/Cappei-le-SE-Unsa-defend-une-certification-de-haut-niveau>



Cappei : le SE-Unsa défend une certification de haut niveau

- Je suis... - ASH -

Date de mise en ligne : vendredi 28 août 2020

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Le SE-Unsa s'est vivement opposé au projet du ministère qui prévoyait de supprimer les 100 heures de MIN(*) de la formation Cappei ainsi que l'obligation d'être affecté sur un poste spécialisé support de formation pour partir en formation.

En juillet 2020, le ministère proposait à l'examen du comité technique ministériel plusieurs textes qui prévoyaient la suppression des 100 heures des stage MIN intégrées à la formation initiale de la certification Cappei, la suppression des MIN spécifiques dans la formation continue, la suppression de l'obligation d'être affecté sur un poste spécialisé support de formation pour partir en formation, et la suppression du MIN spécifiquement ouvert aux CPE.

Le SE-Unsa s'est opposé à ces projets, a demandé le report de l'examen des textes et a obtenu la tenue de groupes de travail. Au nombre de 4, le premier s'est déroulé jeudi 27 août 2020.

Des avancées au compte du SE-Unsa

- Maintien des 100 heures de MIN dans la formation initiale qui garantit à tous les stagiaires Cappei, à l'issue de leur formation le droit à compléter leur parcours de formation en ayant la possibilité d'accéder prioritairement aux MIN ;
- Maintien du MIN spécifiquement ouvert aux CPE dans le cadre de la formation continue ;
- Maintien de l'affectation sur un poste spécialisé comme support de formation. Afin de ne pas pénaliser le départ en formation des enseignants du second degré qui effectuent leur service en Segpa, le SE-Unsa a également revendiqué que le poste occupé par ces collègues puisse être « labellisé » poste spécialisé support de formation. Cette proposition semble avoir été entendue par l'administration. C'est une reconnaissance de l'enseignement dispensé par les enseignants du second degré en Segpa.

L'action menée par le SE-Unsa a permis d'éviter ce qui aurait constitué une réelle dégradation de la certification du Cappei. La nécessité de garantir à tous un accès à une formation continue à la pratique de l'école inclusive ne doit pas faire oublier l'exigence d'une formation qui reconnaisse les spécificités de l'enseignement spécialisé.

(*) Modules d'initiative nationale